

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 21-22.03

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 21-22 / 04

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un calendrier basé sur les besoins propres aux programmes universitaires et d'établissement.;

CONSIDÉRANT la volonté de tenir compte du calendrier de notre partenaire ESG-UQÀM, notamment en ce qui a trait au programme de baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie;

Il est proposé d'adopter le calendrier académique présenté en annexe pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

PROPOSÉE PAR JEAN-CHARLES MARIN

APPUYÉE PAR CYNTHIA LAPOINTE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires